

Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan Rive Droite Rapport d'activités 2019



2019 fut la première année pleine de fonctionnement du Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan—Rive Droite qui a été créé par arrêté préfectoral du 5 octobre 2018, rassemblant 4 intercommunalités et couvrant 42 communes du Nord Mosellan.

L'ensemble des projets ont pu être engagés tels que prévus, que ce soit des études (étude diagnostic de la See, du Montenach et du Manderen, étude de maîtrise d'œuvre de la Bibiche) ou des travaux (passerelles et programme de renaturation et de lutte contre les inondations de la Canner). Ces avancées ont notamment été rendues possibles grâce à la forte mobilisation des partenaires financiers sur notre territoire.

Depuis sa mise en place, le syndicat assure aussi les entretiens urgents liés aux embâcles pour limiter au mieux les crues et garantir la protection des populations

Parallèlement, la demande d'évolution du Syndicat en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) a été déposée auprès des services de l'Etat au troisième trimestre 2019. L'aboutissement de cette procédure actera la reconnaissance du Syndicat comme un acteur fort du territoire et serait le premier de Moselle à obtenir cette reconnaissance.

S'agissant des relations avec le monde agricole, acteur majeur pour préserver nos milieux naturels, plusieurs rencontres sur les différents projets ont eu lieu. Elles ont permis d'aboutir à des échanges fructueux qui laissent entrevoir des pistes de travail en commun intéressantes en particulier dans l'entretien courant de nos cours d'eau.

Enfin et en cette fin de mandat, mes remerciements vont à l'ensemble des élus qui ont contribué à la mise en place du Syndicat, à son bon fonctionnement et qui laissent des perspectives de travail et de projet importantes pour les années à venir.





Arnaud SPET Président du Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan Rive Droite













PRESENTATION

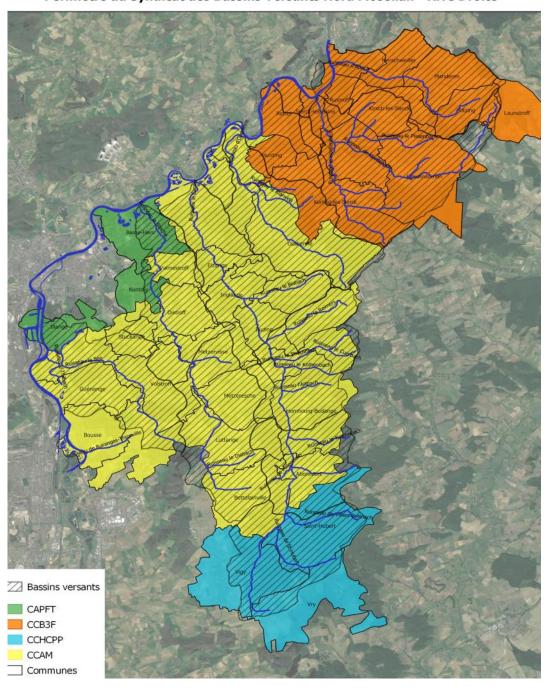
Le Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan - Rive Droite, c'est :

- 6 affluents de la Moselle
- 183 km de linéaire de cours d'eau
- 310 km² de surface de bassin versant
- 49 500 habitants,
- 4 EPCI membres,
- 42 communes couvertes

Mais aussi un territoire avec :

22 ZNIEFF, 2 Sites NATURA 2000, 1 zone Humide remarquable, le seul ruisseau classifié torrent de Moselle, 17 ouvrages hydrauliques

Périmètre du Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan - Rive Droite





Le Syndicat Intercommunal de la Canner exerçait ses missions d'entretien du cours d'eau et de lutte contre les inondations de la Canner depuis 1962.

La loi MAPTAM de janvier 2014, a attribué, entre autre aux communautés de communes et communauté d'agglomération, une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite compétence GEMAPI.

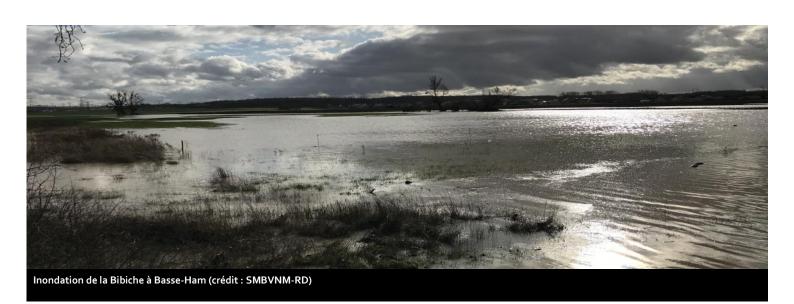
Le Syndicat Intercommunal de la Canner a engagé en 2018 une révision statutaire lourde qui a abouti à une mise en cohérence de ses compétences et à une extension de son périmètre. Ainsi, le SI de la Canner est devenu le Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite (SMBVNM—RD) par arrêté préfectoral du 5 octobre 2018.

La CCAM pour 24 communes, la CCHCPP pour 3 communes, la CCB3F pour 14 communes et la CAPFT pour 3 communes ont demandé leur adhésion à ce Syndicat.

Les compétences exercées par le Syndicat sont ainsi la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Le périmètre du Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan — Rive Droite recouvre les bassins versants de la See, de la Bibiche, de la Canner, de l'Oudrenne, du Montenach et du Manderen.





GOUVERNANCE

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il regroupe l'ensemble des délégués désignés par les membres dans les conditions fixées aux statuts.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Le syndicat est administré par un organe délibérant composé de 25 délégués titulaires et 8 délégués suppléants, élus par les membres.

Chaque membre dispose d'au moins 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Les délégués sont nommés pour la durée des mandats de l'assemblée qui les a désigné.

	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Communauté de Commune de l'Arc Mosellan	12	2
Communauté de Commune du Bouzouvillois Trois Frontières	7	2
Communauté de Commune du Haut Chemin—Pays de Pange	2	2
Communauté d'Agglomération Portes de France—Thionville	4	2



LES DELEGUES

MEMBRES DU BUREAU:

Président :

Arnaud SPET, Communauté de Commune de l'Arc Mosellan

1er Vice-Président :

Jérôme DEVELLE, Communauté de Commune du

Bouzonvillois Trois Frontières

2ème Vice Président :

Bernard VEINNANT, Communauté

d'Agglomération Portes de Frances—Thionville

3ème Vice-Président :

Salvatore LA ROCCA, Communauté de Commune

de l'Arc Mosellan

4ème Vice-Président :

Jean HARAMBOURE, Communauté de Commune

du Haut Chemin—Pays de Pange

DELEGUES TITULAIRES:

Jean-Michel HIRTZ Roland GLODEN Jean KIEFFER Eric BALLAND

CCB3F CCAM CCAM

Régis DORBACH Dominique LE PEMP Pierre HEINE Bernard GUIRKINGER

CCB3F CAPFT CCAM CCAM

René BREIT Patrick BECKER Claude HEBTING Norbert PREISTER

CCB3F CAPFT CCAM CCAM

Jean-Paul TINNES Patricia RENAUX Guy NOEL Hubert DITSCH

CCB3F CAPFT CCAM CCAM

Patrick GUTIERE Dominique MAST Jean-Heude PHILIPPE Jean ZORDAN

CCB3F CCHCPP CCAM CCAM

DELEGUES SUPPLEANTS:

Joel GONNET Jean-Marie MIZZON Audrey ECKERT François ZECH

CCB3F CAPFT CCHCPP CCAM

Patrick HEIN Jean KLOP Jean-Marie RITZ Bernard DIOU

CCB3F CAPFT CCHCPP CCAM

LES SEANCES DU COMITE SYNDICAL

5 Comités Syndicaux ont eu lieu,

12 février 2019

- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2018
- Compte de gestion et compte administratif 2018
- Affectation des résultats
- Appel à cotisation 2019 des collectivités membres
- Vote du Budget Primitif 2019
- Avenant au marché de maitrise d'œuvre du programme de renaturation et de lutte contre les inondations de la Canner
- Contrats d'assurance responsabilité civile et protection des locaux
- Contrat d'assurance protection statutaire
- Questions diverses

23 avril 2019

- Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 février 2019
- Programme de renaturation et de lutte contre les inondations de la Canner Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle
- Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien des cours d'eau
- Dématérialisation de la transmission des actes à la sous-préfecture de Thionville
- Ligne de trésorerie
- Définition des durées d'amortissement
- Questions diverses

13 juin 2019

- Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 23 avril 2019
- Attribution du marché de diagnostic de la See, du Montenach et du Manderen
- Attribution du marché de réalisation de passerelles sur la Canner
- Lancement de la procédure de transformation du Syndicat en EPAGE
- Définition de la liste des dépenses éligibles au compte "fêtes et cérémonies"
- Proposition d'une page d'information à destination de la population
- Questions diverses



16 septembre 2019

- Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 juin 2019
- Lancement d'une consultation pour les travaux d'entretien des cours d'eau
- Adhésion au groupement de commande "plateforme de dématérialisation des marchés publics" mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville
- Souscription d'un contrat de location longue durée pour un véhicule
- Information sur les virements de crédits effectués
- Discussion sur les conditions et modalités d'entretiens des petits affluents
- Information sur la procédure transformation du Syndicat en EPAGE
- Questions diverses

→ 11 décembre 2019

- Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 16 septembre 2019
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire en vue d'acquérir les terrains pour la création de la ZRDC à Hombourg-Budange
- Attribution du marché de travaux d'entretien des cours d'eau
- Adoption du règlement intérieur
- Détermination du taux promu/promouvable
- Participation au contrat de groupe prévoyance du CDG57
- Point d'étape sur les différents projets du Syndicat
- Questions diverses



Un affluent du Montenach à Kirschnaumen (crédit : SMBVNM-RD)

PROGRAMME DE RENATURATION ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA BIBICHE

La Bibiche est un cours d'eau d'environ 23 km, qui prend sa source à Bettelainville et se jette dans la Moselle à Basse-Ham.

En 2015, les communes traversées par la Bibiche ont mandaté le Bureau d'étude Sinbio pour réaliser une étude diagnostic qui a conclu à la nécessité d'intervenir sur le cours d'eau.

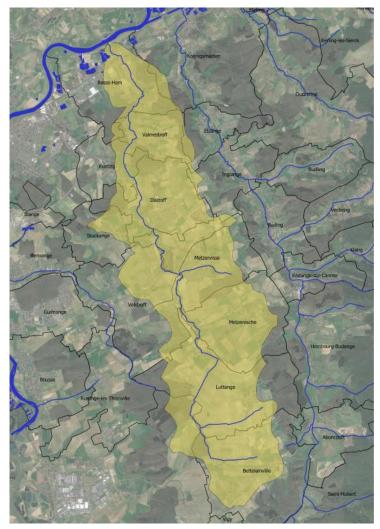
C'est pourquoi le SMBVNM—RD a recruté les bureaux d'étude Setec Hydratec et Sinbio, qui ont débuté leur mission de maitrise d'œuvre en juin 2019.

La réunion de présentation de la phase diagnostic s'est déroulée le 30 octobre 2019, en présence des élus et des partenaires concernés par ce projet.

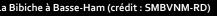
A cette occasion, les maitres d'œuvres ont présenté une première esquisse du programme d'action (entretien de la ripisylve, plantation, aménagement des berges, réouverture de cours d'eau, aménagement de zones humides, ...), qu'il convient maintenant d'affiner et préciser.

Les propositions d'actions ont été classées en priorité forte, moyenne ou faible.

Les actions a priorité forte sont estimées à 1 001 800 € HT.



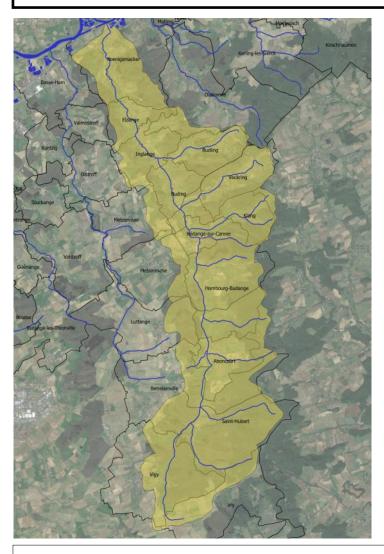






Le programme, d'un montant évalué à 1 112 000 € HT maitrise d'œuvre incluse, dispose du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 70%. Soit un reste à charge pour le Syndicat de 333 600 € HT.

PROGRAMME DE RENATURATION ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA CANNER



La Canner prend sa source à Vry et conflue avec la Moselle à Kœnigsmacker après avoir parcouru 29 km.

Le SMBVNM—RD travaille, avec l'appui de Setec Hydratec, maitre d'œuvre, sur un programme de renaturation et de lutte contre les inondations sur ce cours d'eau.

Il est prévu :

- la création d'une zone de rétention dynamique des crues à Hombourg-Budange, dans l'objectif de protéger le village de Kédange sur Canner des inondations;
- Le rétablissement de la continuité écologique, par la création de passes à poissons ou d'effacement d'ouvrages;
- Des travaux de renaturation (entretien de la ripisylve, plantation, aménagement des berges, ...)
- La création de 3 passerelles.

Le dossier réglementaire des travaux de renaturation et de rétablissement de la continuité écologique est en cours d'instruction par les services de la Préfecture de la Moselle. L'année 2019 a été l'occasion de nombreux échanges avec les services de la DDT et de l'Agence Française de Biodiversité.

La société REATO s'est chargée de la mise en œuvre des passerelles prévues à Kédange-sur-Canner et Kœnigsmacker au 4ème trimestre 2019.

La passerelle de la Cité des Officiers sera quand à elle installée au 2ème trimestre 2020.

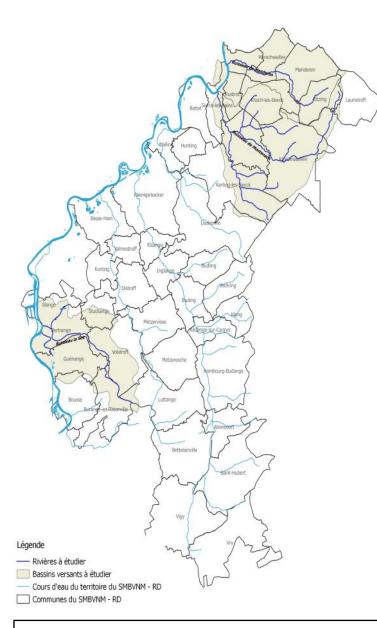
Les travaux, réalisés pour un montant de 181 000 € HT, sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est.





Le montant total du programme est de 1 550 000 € HT, subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est, soit un reste à charge de 310 000 € HT pour le Syndicat

ETUDE DIAGNOSTIC DE LA SEE, DU MONTENACH ET DU MANDEREN



Ces cours d'eau sont peu connus du Syndicat, aussi, il est nécessaire d'en réaliser un diagnostic exhaustif afin de déterminer leurs atouts et leurs faiblesses, et de déterminer les actions à entreprendre pour garantir leur bon état écologique et la protection des riverains contre les inondations.

Cette mission est confiée au bureau d'étude Artélia qui a débuté sa mission en septembre 2019.

L'étude se décompose en deux phases :

- une phase étude diagnostic environnemental et hydrologique
- Une phase étude hydraulique, qui permettra, par la modélisation, de caractériser les zones inondables de ces bassins versants

La 1ere phase sera restituée au COPIL en février 2020.

La seconde phase débutera par la réalisation de levés topographiques, au 1er semestre 2020.



Le montant total de l'étude est de 72 500 € HT, subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, soit un reste à charge de 21 750 € HT.





ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La ripisylve joue un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème de la rivière. En effet, elle maintient les berges grâce notamment à son système racinaire, elle diversifie le milieu et permet un rôle de filtre et d'épurateur du milieu.

Sans entretien, la ripisylve ne peut pas fonctionner normalement. Elle peut alors contribuer à l'uniformisation des milieux aquatiques et à la dégradation de la qualité de l'eau. La ripisylve non entretenue peut également constituer un danger lors de fortes crues, en particulier aux alentours immédiats des ponts, en provoquant un effet bouchon.

En 2019, des interventions d'urgence de retrait d'embacles et de mise en sécurité ont eu lieu sur la Bibiche à Basse-Ham et à Volstroff, ainsi que sur la See à Bertrange pour un montant de 1 500 € HT. Ces actions ont été réalisées par les entreprises Hydrotech Elagage, In Arboris et Thuillier Michel





Embacle sur la Bibiche à Vostroff (crédit : SMBVNM-RD)

Dans l'objectif de réaliser un programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau de son périmètre, afin de maintenir un bon état écologique et de réduire le risque inondation, le Syndicat a déposé en juin 2019 une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre du Code de l'Environnement auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle.

Le Préfet a déclaré d'intérêt général les travaux d'entretien par arrêté du 22 juillet 2019.

Le Syndicat peut ainsi procéder auw travaux de débroussaillage, abattage, élagage, plantation et évacuation des embacles du 1er septembre au 28 février, c'est-à-dire hors période de reproduction de l'avifaune.



PREFET DE LA MOSELLE

Service aménagement, biodiversité et ea Unité Police de l'Eau

ARRETE

N°2019 – DDT/SABE/EAU/N°34 en date du 2 2

portant déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux d'entretien de la végétation des berges des cours d'eau de la See, la Bibiche, la Canner, l'Oudrenne, le Montenach, le Manderen et leurs affluents

LE PREFET DE LA MOSELLE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu la directive cadre n°2000/60 du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau :
- Vu le code de l'environnement :
- Vu le code rural, notamment ses articles L.151-36 à L.151-40 ;
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) du bassin Rhin-Meuse approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 30 novembre 2015:
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment ses articles 17 et 20 ;
- Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la Moselle
- Vu l'arrêté DCL. n°2018-A-16 en date du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle.
- Vu le dossier déposé par le syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan Rive Droit (SMBVNM-RD) pour une demande de déclaration d'intérêt général pour l'entretien de cours d'eau de son territoire.
- Vu La décision du comité syndical en date du 23 avril 2019 pour une demande de DIG pour des opérations d'entretien des cours d'eau de son périmètre;

TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSIN VERSANTS NORD MOSELLAN – RIVE DROITE EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE)

Un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) est un groupement de collectivités territoriales constitué à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation."





Les statuts et les missions du Syndicat étant en cohérence avec ceux d'un EPAGE, et afin de conforter la structure, le Conseil Syndical a décidé lors de sa réunion du 13 juin 2019 de solliciter sa transformation auprès du Préfet Coordonnateur de Bassin (Préfet de la Région Grand-Est).

Après un important travail de préparation, ponctué par des échanges avec les services de la DREAL, chargés de l'instruction de la demande, le dossier a été déposé le 15 octobre 2019.

L'avis du Comité de Bassin, ainsi que celui des conseils communautaires des EPCI membres du Syndicat, seront sollicités lorsque le Préfet Coordonnateur de Bassin aura vérifié que les conditions requises pour la transformation du Syndicat en EPAGE sont respectées.

REALISATION DE L'ETUDE DE DANGER DE LA DIGUE DE SIERCK LES BAINS

Conformément au décret digue n°2015-526 de mai 2015, les collectivités dotées de la compétence GEMAPI doivent définir les systèmes d'endiguement situés sur leur territoire afin d'en assurer leur gestion. Le Syndicat est ainsi concerné par la digue de Sierck les Bains (remblais SNCF).

Une Etude de dangers (EDD) doit être réalisée afin de déterminer le niveau de responsabilité du gestionnaire sur un niveau de protection des ouvrages de protection contre les crues.

Elle s'appuie sur une structuration et une exploitation d'un ensemble d'informations et de données ayant trait à l'environnement et aux ouvrages composant le système d'endiguement, ainsi qu'à leur gestion.

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a défini, en concertation avec les structures gemapiennes du bassin versant, une stratégie globale de gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Moselle Aval nous a proposé de piloter, selon les termes prévus dans la convention de mandats d'étude, l'études de dangers de l'ouvrage de Sierck les Bains. Cette démarche doit nous aider à nous positionner pour un éventuel classement du système et de réduire globalement notre vulnérabilité.

L'étude a débuté en octobre 2019.



Le montant des dépenses à engager par la collectivité pour réaliser les Etudes de dangers sur le territoire du Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite est évalué par Moselle Aval à 19 277, 98 €. Il s'agit du reste à charge toute subventions déduites.

RENCONTRES PARTENARIALES



JOURNEE DES ANIMATEURS MILIEU— AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Le Syndicat des Bassins Versants Nord Mosellan-Rive Droite a participé le 8 février 2019 à la journée des animateurs milieux organisée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ce fut l'occasion de prendre connaissance des modalités d'accompagnement du 11ème programme sur le volet milieu et d'échanger autour de nombreux retours d'expérience présentés sur des thématiques du moment (réglementation, projets à l'échelle de bassins versants, coulées d'eau boueuse, etc.).

JOURNEE RESEAU D'ECHANGE TECHNIQUE— MOSELLE AVAL

La technicienne du Syndicat à participé le 3 juin 2019 à la journée d'échanges techniques organisée par Le Syndicat Mixte Moselle—Aval, sur le thème de la continuité écologique.

La matinée était réservée à des échanges en salle, sur le site de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. L'après-midi fut l'occasion de visiter l'ouvrage d'Homécourt.



Journée réseau d'échange technique 2019 (crédit : Syndicat Mixte Moselle-Aval)



ECHANGES AVEC LE MONDE AGRICOLE

Le périmètre du Syndicat est essentiellement en zone rurale. Aussi les exploitants agricoles sont associés aux divers projets mis en œuvre. En effet, ils sont conviés aux différents COPIL et comités syndicaux.

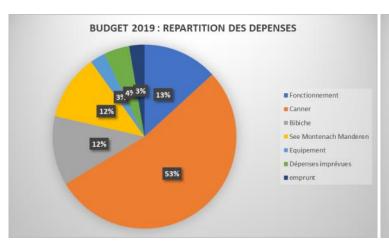
Un travail avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle a permis la rédaction d'un projet de protocole d'indemnisation qui sera proposé aux exploitants impactés par le fonctionnement de la ZRDC d'Hombourg-Budange.

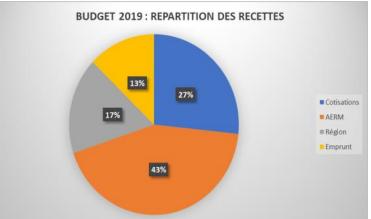
Lors d'une réunion organisée en mairie de Kœnigsmacker à laquelle étaient conviés l'ensemble des exploitants du linéaire de la Bibiche, une collaboration pour l'entretien des fossés et des petits cours d'eau a été évoquée. Cette piste sera travaillée avec le Conseil Syndical qui sera mis en place à la suite des élections municipales et les partenaires du monde agricole.



BILAN FINANCIER 2019

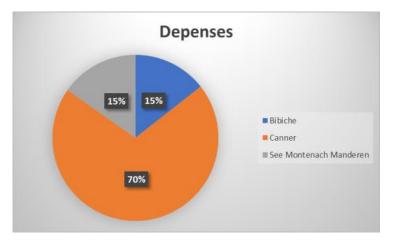
BUDGET 2019: REPARTITION DES RECETTES ET DES DEPENSES

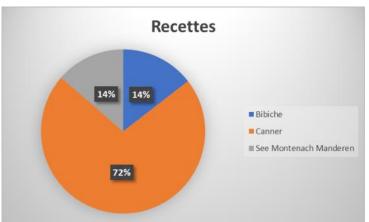


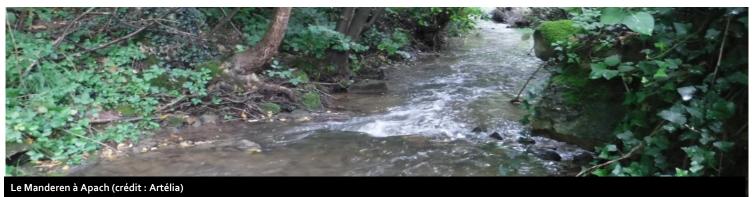


BUDGET 2019 PAR OPERATION:

	Dépenses	Recettes
Restauration et lutte contre les inondations de la Bibiche	85 000,00 €	67 280,00 €
Restauration et lutte contre les inondations de la Canner	415 000,00 €	333 000,00 €
Etude diagnostic de le See, du Montenach et du Manderen	90 000,00 €	63 000,00 €







COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'exécution du budget de l'exercice 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Investissement

Dépenses : 160 806 €
 Recettes : 134 937 €

Fonctionnement:

Dépenses : 61 196 €
Recettes : 216 207 €

Soit un résultat sur l'année de 129 142 € auquel il convient d'ajouter le déficit de l'année 2018, soit un excédent final de 112 068 €.

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel pour un total de 43 703 € pour un effectif total de 1 agent au 31 décembre 2019;
- Les charges à caractère général pour un total de 16 523 € qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins - hors ressources humaines - permettant le fonctionnement du Syndicat (frais de télécommunications, location immobilière, d'affranchissement, d'assurance, de fournitures administratives, ...)

En investissement, les dépenses concernent les frais liés aux opérations du Syndicat pour 159 748 €.

En 2019, pour 1 euro cotisé par ses membres, le Syndicat a pu dépenser 1,41 €, grâce aux partenaires financiers.

LES PARTENAIRES

Pour l'ensemble de ces dossiers, le syndicat bénéficie d'un appui technique et financier de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat, la Région Grand Est, et le Département de la Moselle.





Fraternité



